

SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 20 heures, les membres du Comité Syndical, convoqués le 10 mars 2023, se sont réunis salle La Grange 8 rue Gilbert Fergant – 91220 Le Plessis-Pâté, afin de débattre et de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Etaient présents :

Communes	Nom du délégué	Heure d'arrivée Et/ou de sortie
ABLON	Eric GRILLON	
ARPAJON	Pascal FOURNIER	
AVRAINVILLE	Eric JANIN	
BONDOUFLE	Jean HARTZ	
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	Anne SCACCHI	
BRETIGNY-SUR-ORGE	Michel PELTIER	
BREUILLET	Véronique MAYEUR	
BRUEYRES-LE-CHATEL	Joel PEROT	
C. C. ENTRE JUINE ET RENARDE	Anne SCACCHI	
C. C. ENTRE JUINE ET RENARDE	Pierre-Henri CELLIER	
C.A. GRAND PARIS SUD	Grégory GOBRON	
C.A. GRAND PARIS SUD	Pierre PROT	Sortie : 22 heures 02
C.A. GRAND PARIS SUD	Michel SOULOUMIAC	
C.A. GRAND PARIS SUD	Jean HARTZ	
C.A. GRAND PARIS SUD	Aurélie DUMONTAUD-SEURE	
C.A. GRAND PARIS SUD	Jacky BORTOLI	
C. A. PARIS SACLAY	Jean-Claude DELIANCOURT	
C. A. PARIS SACLAY	Gilbert PIANTONI	
C. A. PARIS SACLAY	Laurence CASTAINGS	
CHEPTAINVILLE	Stéphane BELLEC	
CHILLY MAZARIN	Jean-Claude DELIANCOURT	
CORBEIL-ESSONNES	Frédéric PYOT	
DRAVEIL	Patrick BARRANCO	
E. P. T. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Eric GRILLON	
E. P. T. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Lamia BENSARSA REDA	
E. P. T. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Jean-Bernard BIGA	
EGLY	Edouard MATT	
EPINAY SOUS SENART	Khellaf BENIDJER	
EPINAY SUR ORGE	Laurence CASTAINGS	
FLEURY MEROGIS	Ruddy SITCHARN	
GUIBEVILLE	Gaëlle NEDELEC	
JUVISY SUR ORGE	Lamia BENSARSA REDA	
LA NORVILLE	Nathalie PFEIFFER	

LE PLESSIS PATE	Sylvain TANGUY	
LEUDEVILLE	Philippe BOUSSELET	
LEUVILLE	Daniel ESPRIN	
LISSES	Rolland DIMUR	
MONTGERON	Michel NOEL	
MORSANG-SUR-ORGE	Marianne DURANTON	
OLLAINVILLE	Nicolas FOUQUE	
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Brahim OUAREM	
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	Serge HUBERT	
SAINT YON	Pierre-Henri CELLIER	
SAVIGNY SUR ORGE	Stéphane TARAGON	
SIARCE	Wilfrid HILGENGA	
SIARCE	Michel TERRIER	
SIARCE	Joel PLANTE	Sortie : 22 heures 56
SIARCE	Gérard RASSIER	
SIARCE	Xavier DUGOIN	
SIARCE	GINO BERTOL	
SIARCE	Jacques GOMBAULT	
SIARCE	Marie-France PIGEON	
SIARCE	Laurence BUDELOT	
SIARCE	François PAROLINI	
SIARCE	Bernard ECK	
SIARCE	Corinne CORDIER	
SIARCE	Frédéric PYOT	
SIARCE	Marc GUERTON	
SOISY SUR SEINE	Aurélié DUMONTAUD SEURE	
VILLEMOSSEON-SUR-ORGE	Viviane LE BLANC	
VILLIERS-SUR-ORGE	Filipe DA SILVA	Arrivée : 20 heures 40
YERRES	Jean-Claude LE ROUX	

et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code général des collectivités territoriales et en application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10

Excusés ayant donné pouvoir :

MANDANTS		MANDATAIRES
C.A. GRAND PARIS SUD	WITTECK Eugène	Jean HARTZ
CROSNE	Michael DAMIATI	Pascal FOURNIER
E. P. T. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Patrice SAC	Daniel ESPRIN
E. P. T. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Didier GONZALES	Xavier DUGOIN
LONGPONT-SUR-ORGE	Hervé FORCONI	Brahim OUAREM
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	Joseph DELPIC	Edouard MATT
SIARCE	Sami BEN OUADA	Jacques GOMBAULT
SIARCE	Daniel CORRE	Corinne CORDIER

SIARCE	Ariel SHEPS	Marie France PIGEON
SIARCE	Karl DIRAT	Michel SOULOUMIAC
SIARCE	Yann PETEL	Wilfrid HILGENGA
VIGNEUX	Gabin ABENA	Sylvain TANGUY
VILLIERS-SUR-ORGE	Gilles FRAYSSE	Patrick BARRANCO jusqu'à 20h40
C.A. GRAND PARIS SUD	Pierre PROT	Rolland DIMUR à partir de 22h02

Etaient absents :

BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Romain COLAS
E. P. T. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Sylvain HAMARD
E. P. T. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	Joelle EUGENE
PARAY VIEILLE POSTE	Sylvain HAMARD

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Grégory GOBRON procède à l'appel nominal.

Monsieur Grégory GOBRON débute l'appel. A l'appel du nom de Monsieur Gabin ABENA, Monsieur Jean-Claude LE ROUX dit avoir son pouvoir. Monsieur Sylvain TANGUY dit avoir également le pouvoir de Monsieur Gabin ABENA.

Monsieur TANGUY précise que le pouvoir lui a été remis lors du dernier bureau syndical.

Monsieur le Président rappelle détenir ce pouvoir de Monsieur ABENA depuis une semaine et s'étonne donc d'en avoir un second qui lui est présenté. Il ajoute qu'en tant que Président, il prendra ultérieurement les mesures nécessaires par rapport à la présentation de ces deux pouvoirs dont un ne peut être légitime.

Monsieur GOBRON reprend l'appel

Monsieur LE ROUX reprend la parole et dit que le pouvoir dont il est en possession date d'aujourd'hui et à ce titre prévaut sur l'autre pouvoir.

Monsieur le Président répète qu'il est déjà en possession du pouvoir de Monsieur ABENA, et qu'il prendra les dispositions nécessaires pour l'autre pouvoir ; Monsieur le Président dit qu'il n'est pas sûr que le pouvoir remis par Monsieur LE ROUX soit un pouvoir de Monsieur ABENA ; que cela sera vérifié et qu'il prendra les mesures nécessaires.

Monsieur LE ROUX demande quelles mesures.

Monsieur le Président dit que la signature de Monsieur ABENA sera vérifiée et 'il s'avère que c'est une contrefaçon, il prendra les mesures nécessaires. Il rappelle que Monsieur ABENA est malade et qu'il a donné son pouvoir il y a plusieurs jours.

Il est demandé à qui le pouvoir a été donné en premier.

Le président répond à Sylvain Tanguy.

Monsieur Sylvain TANGUY dit qu'il a reçu en mains propres de Monsieur ABENA le pouvoir lors du dernier bureau syndical du 2 février.

Monsieur LE ROUX dit que Monsieur ABENA lui a remis aujourd'hui, donc qu'il est plus récent et plus valable.

Monsieur TANGUY suggère de demander à l'intéressé.

Monsieur Xavier DUGOIN rappelle qu'en matière de pouvoir, il y a une règle qui est pratiquée partout ; quand il y a plusieurs pouvoirs, on prend le pouvoir qui est le plus proche de la date de l'assemblée parce qu'une personne peut changer d'avis, sans mettre en cause personne comme le Président l'a laissé entendre en disant qu'il y a un faux. Monsieur le Maire du Plessis-Pâté a reçu bien avant la date de convocation de l'assemblée un pouvoir, aujourd'hui Monsieur Jean-Claude LE ROUX, qui est aussi honorable que chacun des membres de cette assemblée, a reçu un pouvoir daté et signé d'aujourd'hui. La logique voudrait que l'on prenne le pouvoir le plus près de la séance, donc celui de Monsieur LE ROUX ; que c'est une pratique normale et dit attendre du Président une réponse.

Le Président dit refuser le pouvoir de Monsieur LE ROUX, ajoute qu'il a échangé il y a quelques minutes avec Monsieur Gabin ABENA qui lui a confirmé ne pas avoir donné de pouvoir.

Monsieur LE ROUX demande comment il l'a eu.

Monsieur le Président répond par téléphone et demande à ce qu'on s'en arrête là.

20 heures 25 Monsieur le Président déclare la séance ouverte et désigne comme secrétaire de séance Monsieur Patrick BARRANCO et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux délégués.

Le Président déroule alors l'ordre du jour.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant les comptes-rendus des bureaux syndicaux des 16 et 29 novembre 2022 et du 2 février 2023.

Il procède à la lecture du relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attribution du Comité Syndical

Monsieur Gino BERTOL relève à la lecture du compte-rendu succinct du bureau syndical du 22 novembre 2022, que le bureau syndical a approuvé à l'unanimité, soit 4 présents, un emprunt de 985 000 euros, pour ne pas dire un million qui a été contracté. Il demande si les IRVE sont concernées et déplore que cette décision d'emprunt ait été prise à 4 pour 66, et que c'est aussi faire passer le message que vous ne voulez pas nous inscrire dans une démocratie participative.

Monsieur le Président répond que les réponses seront apportées lors du débat d'orientation budgétaire. Le Président rappelle que l'emprunt relève des attributions du bureau, qui en a approuvé la souscription et que cette souscription ne fragilise pas les finances du syndicat, ce qui sera expliqué lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Le Président présente le relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du comité syndical, et précise qu'il s'agit d'une convention passée avec le cabinet de conseils LEXFIS pour des missions d'assistance et de conseils financiers afin de répondre aux développements du syndicat et l'accompagner dans ses projets, et sécuriser la passation à la nouvelle nomenclature comptable.

Madame Marie-France PIGEON fait une remarque sur cette décision, à savoir que le montant n'est pas indiqué, demande quel est le type de prestations, le montant du marché, sa durée ainsi que la procédure de mise en concurrence.

Le Président répond que c'est une prestation de comptabilité pour accompagner la transition vers la nomenclature M41. Cette convention a un montant maximal de 40 000 euros ht sur trois ans, sur bon de commande.

Le Président met à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Monsieur Xavier DUGOIN dit approuver le procès-verbal, mais souhaite revenir sur la manière dont le Président a apporté des réponses aux questions posées. Sur la première question, si la délibération est effectivement légale, sur une décision stratégique telle que l'emprunt, elle doit être prise avec un cénacle plus important.

Monsieur Xavier DUGOIN dit ne pas comprendre les réponses apportées aux questions sur la décision relative à la signature de la convention financière. ; quel est l'objet, y-at-il un montant minimum, quelle est la procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Président répond que c'est un contrat de 40 000 euros, sans minimum, et sur bon de commande, pour une durée de 3 ans. L'objet est en premier d'accompagner le transfert de nomenclature comptable du Syndicat.

Monsieur Xavier DUGOIN demande s'il y a eu une procédure de mise en concurrence et demande qu'on lui fournisse les documents.

Monsieur le Président dit que cela sera fait, demande que la séance avance ; rappelle qu'il fait la police de l'assemblée et dit qu'il lui redonnera la parole en fin de séance.

Le Président re-soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du 20 novembre 2022.

Madame Laurence BUDELLOT demande quel est le coût horaire des prestations d'assistance financière.

Le Président répond 380 euros ht, et rectifie son propos 440 euros ht la demi-journée.

Madame Lamia BENSARSA REDA dit qu'il est difficile pour eux de s'exprimer sur ces différents points, car ils arrivent aujourd'hui dans le Syndicat et à ce titre qu'elle ne prendra pas part au vote. Elle souhaiterait que l'installation se fasse et qu'on lui explique le mode de gouvernance, le rôle de chacun au sein de ce comité et les commissions du syndicat.

Monsieur le Président répond que l'ouverture des commissions est un point inscrit à l'ordre du jour ; qu'un historique de la gestion sera fait aux nouveaux arrivants et que les actions mises en place seront détaillées dans le rapport d'orientation budgétaire.

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal pour la troisième fois.
3 abstentions.

Le Président procède à la lecture d'un discours introductif, joint en annexe

Monsieur Xavier DUGOIN souhaite s'exprimer puisqu'il estime que le débat d'orientation budgétaire a débuté.

Monsieur Le Président répond que ce n'est pas le cas

Monsieur Xavier DUGOIN en prend acte.

Madame Véronique MAYEUR dit que la ville de Breuillet doit être l'un des deux collectivités adhérentes à la compétences IRVE citées dans le discours introductif, et dit qu'elle ne souhaite pas entrer dans le débat SIARCE/SMOYS ; que le SMOYS exerçant la compétence IRVE il lui semblait logique d'y adhérer et ajoute ne pas apprécier être instrumentalisée.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas le cas et déroule l'ordre du jour.

Pour délibération

POINT N° 1 – INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit ici d'une prise d'acte et dit que suite à la parution de l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires, Grand Paris Sud, Paris Saclay et Juine et Renarde, établissement public adhérent ont été appelés à désigner leurs représentants titulaires et leurs suppléants pour siéger au sein du comité syndical.

Par arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, 10 communes ont adhéré au SMOYS au titre de la compétence IRVE ; à ce titre il convient d'installer les nouveaux membres titulaires et suppléants des communes de Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinay-sur-Orge, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous et rappelle tout l'intérêt d'un syndicat comme le SMOYS pour développer les outils nécessaires dans un contexte de crise énergétique majeure.

Monsieur Pascal FOUNIER souhaite que soit expliqué aux nouveaux arrivants et à l'ensemble de l'assemblée, le fonctionnement du Syndicat ainsi que les doubles votes et les pouvoirs.

Madame Lamia BENSARSA dit avoir la double charge de représenter l'EPT et sa commune de Juvisy et souhaite avoir des précisions sur le mode gouvernance.

Monsieur le Président explique qu'une commune peut adhérer en direct ou à travers un établissement public à une ou plusieurs des compétences du SMOYS, auquel cas, elle aura un représentant soit désigné par elle (en cas d'adhésion directe), soit par l'établissement public qui la représente (par substitution) ; la personne désignée peut être la même et en ce cas cette personne porte deux voix.

Puis il rappelle qu'il y a à ce jour un bureau restreint, en attendant son élargissement, puisqu'il y a plusieurs postes vacants.

Monsieur Eric GRILLON dit qu'il a deux casquettes, celle de l'EPT et celle de sa commune et vote donc 2 fois.

Le Président confirme.

Madame Lamia BENSARSA REDA souhaiterait connaître les vice-présidents et leur délégation.

Messieurs les Vice-présidents se présentent :

Monsieur Daniel ESPRIN, élu à Leuville sur Orge en charge de la concession électricité

Monsieur Patrick BARRANCO, élu à Draveil, en charge de la concession gaz,

Monsieur Jean-Claude DELIANCOURT, élu de Chilly-Mazarin, en charge de l'électromobilité

Monsieur Sylvain TANGUY, maire du Plessis-Pâté, en charge des finances

Monsieur Michel NOEL, élu de Montgeron, en charge des énergies renouvelables

Monsieur Grégory GOBRON, élu à Ris-Orangis en charge de la transition énergétique.

Monsieur Edouard MATT souhaite que soient apportées des précisions concernant la représentation des 2 communes de la CCEJR.

Monsieur le Président répond que les représentants de la CCEJR ont une voix au titre de l'adhésion au titre de l'électricité, et que ces mêmes délégués représentent les communes de Boissy sous Saint Yon et Saint Yon à la compétence gaz.

Monsieur Jean-Claude LE ROUX dit penser que c'étaient les communes qui étaient représentées.

Monsieur le Président rappelle que ce sont les intercommunalités qui siègent en représentation des communes, et que des communes adhèrent directement.

Madame Lamia BENSARSA REDA et Monsieur Eric GRILLON disent avoir deux casquettes et demandent s'ils peuvent avoir des votes différents.

Le Président dit qu'ils le précisent lors des votes.

Le comité,

PREND ACT de la désignation des représentants pour les établissements publics et communes suivants :

Collectivité	Délégué titulaire		Délégué suppléant	
C. A. PARIS SACLAY	Jean-Claude	DELIANCOURT	Armando	SOUSA
	Gilbert	PIANTONI	Jean-Gaston	MOUHOUNOU
	Laurence	CASTAINGS	Marie-Laure	LUTIER
C. A GRAND PARIS SUD	Grégory	GOBRON	Gil	MELIN
	Pierre	PROT	Pascal	CHATAGNON
	Michel	SOULOUMIAC	Jean-Marc	MORIN
	Jean	HARTZ	Vivien	LEROY
	Jean-Baptiste	ROUSSEAU	Aurélie	DUMONTAUD-SEURE
	Jacky	BORTOLI	Philippe	RIO
	Eugène	WITTEK	Philippe	JOURNEAU
CCEJR	Pierre	CELLIER	Philippe	MASSELIS
	Anne	SCHACCI	Jean-Marc	PICHON
SIARCE	Frédéric	PYOT	Bruno	PIRIOU
ABLON	Eric	GRILLON		
BONDOUFLE	Jean	HARTZ		
CHILLY-MAZARIN	Jean-Claude	DELIANCOURT	Armando	SOUSA
CORBEIL-ESSONNES	Frédéric	PYOT	Ahmet	KORKMAZ
JUVISY-SUR-ORGE	Lamia	BENSARSA REDA		
LISSES	Jean-Marc	MORIN	Roland	DIMUR
PARAY-VIEILLE-POSTE	Sylvain	HAMARD	Caroline	DELAVEAU-PIERACCI
SAVIGNY-SUR-ORGE	Stéphane	TARAGON	Nicolas	FROGER
SOISY-SUR-SEINE	Aurélie	DUMONTAUD SEURE	Cyril	GAMBIN

POINT N° 2 - OUVERTURE DES POSTES AUX COMMISSIONS :

- **CONCESSION ELECTRICITE : 6**
- **CONCESSION GAZ : 6**
- **TRANSITION ENERGETIQUE : 5**
- **ELECTROMOBILITE : 5**
- **FINANCES : 5**

Monsieur Eric GRILLON dit qu'il est compliqué de voter pour des commissions alors qu'il ne connaît ni le Président ni les vice-présidents

Le Président retire alors le point de l'ordre du jour.

Madame Laurence BUDELOT demande que les nouveaux délégués se présentent. Les nouveaux délégués se présentent chacun leur tour.

Monsieur Jean HARTZ, maire de Bondoufle et vice-président de GPS

Monsieur Pierre PROT, adjoint de Monsieur Stéphane BEAUDET à Evry-Courcouronnes et qui représente GPS

Monsieur Rolland DILUR adjoint au maire de Lisses

Monsieur Gilbert PIANTONI représentant les UliS et la CAPS

Madame Aurélie DUMONTAUD-SEURE, représentant la ville de Soisy-sur-Seine et suppléante de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU pour GPS

Monsieur Jacky BORTOLI qui se dit heureux de la fusion et dit trouver qu'il y a un problème de gouvernance et être mal accueilli.

Monsieur le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'une fusion mais d'une adhésion et dit accueillir tout le monde avec bienveillance.

Madame Lamia BENSARSA REDA, maire de Juvisy-sur-Orge et Vice-Présidente de l'EPT se dit surprise du mode de gouvernance et aurait aimé avoir de la documentation.

Monsieur Eric GRILLON maire d'Ablon-sur-Seine et vice-président de l'EPT partage les propos de Madame BENSARSA REDA.

Monsieur MATT reprend la parole et redemande des précisions sur les doubles voix.

La même explication lui est de nouveau donnée par le Président : un représentant de la CEEJR a une voix au titre de la communauté de communes et une seconde au titre de leur représentation directe au SMOYS, soit 2 voix.

Madame Laurence CASTAING, représentant Epinay-sur-Orge et la CAPS.

Monsieur Frédéric PYOT, représentant la ville de Corbeil-Essonnes au titre de l'IRVE et le SIARCE.

Monsieur Sylvain TANGUY dit connaître Monsieur OUAREM depuis plusieurs années et ce soir c'est un Président qui fait face à une certaine hostilité ; qu'effectivement l'intégration des nouveaux collègues est une bonne chose, c'est un levier financier, et un levier de compétences. Il dit que le démarrage de cette soirée, un peu froid, est certainement lié à un contexte, qui ne favorise pas les échanges constructifs et qu'il faut avancer. Il rappelle qu'il est en 2008 rentré au SMOYS qui était alors une coquille vide. En

2014, il dit y avoir envoyé ses adjoints et en 2020, qu'il a vu que le SMOYS allait devenir un vrai outil au service des communes en qu'en deux ans on a soulevé des montagnes ; qu'au bout de deux ans le bilan est bon et quelle que soit la nouvelle gouvernance à venir souhaite un peu de retenue.

POINT N° 3 – ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LES COMMUNES DE CROSNE, ETIOLLES, GUIBEVILLE, LES ULIS, SAINT MICHEL SUR ORGE, SAINT PIERRE DU PERRY, VIRY CHATILLON

Monsieur Jean-Claude DELIANCOURT dit en préalable souscrire aux propos de Monsieur TANGUY et présente le point sur les adhésions qu'il espère moins polémique.

Depuis le début du déploiement des Infrastructures de charges pour véhicules électriques et rechargeables (IRVE) en 2017 dans chacune des communes membres, le SMOYS a élargi et précisé le champ de cette compétence relative à la mobilité propre.

En effet, compte tenu de l'arrêt programmé des ventes de véhicules thermiques et de la croissance consécutive du nombre de véhicules électriques à l'horizon 2040, la poursuite de ce premier déploiement d'infrastructures de recharge disponibles, sûres et fiables, pour les usagers est devenue inéluctable.

Sept communes membres du SMOYS, Crosne, Etioles, Guibeville, Les Ulis, Saint-Michel-Sur-Orge, Viry-Châtillon, ainsi que la commune de Saint-Pierre-du-Perray souhaitent adhérer à la compétence IRVE.

L'adhésion des communes d'Etioles, Les Ulis, Saint-Pierre-du Perray et Viry-Châtillon relève d'une extension du périmètre conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le comité,

ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE des communes de Crosne, Etioles, Guibeville, Les Ulis, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray et Viry-Châtillon

Vote :

Pour : 74

A l'unanimité

POINT N° 4 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE VOIRIE

Le Président expose que dans le cadre de sa compétence électricité, le SMOYS intervient pour l'enfouissement du réseau d'électricité et de tous les travaux s'y rattachant pour le compte de la collectivité ; qu'afin de rationaliser les coûts, la collectivité peut par le moyen d'une convention déléguer au SMOYS d'autres travaux liés aux travaux d'enfouissements (télécom, éclairage public, aménagement de voirie...) ; De ce fait il est proposé la mise en place d'un marché subséquent multi-attributaires de travaux pour la mise en souterrain des réseaux aériens sur le territoire du SMOYS.

Il précise que cet accord-cadre est établi pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 an, sans montant minimum et avec un montant maximum de 4 000 000 euros HT par an ; que ce marché a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen ; que la commission d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion en date du 16 février 2023, qu'une cinquantaine de retraits ont été opérés, 4

sous-missions ont été retenues ; que la CAO s'est réunie le 7 mars 2023 et a donné un avis favorable au rapport d'analyse des offres joint en annexe.

Au regard de la sélection et du classement des offres opérés dans le rapport d'analyse 3 candidats ont été retenus :

- 1 - Groupement GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE / EIFFAGE ÉNERGIE
- 2 - Groupement GAÏA TRAVAUX PUBLICS / BÂTIMENT INDUSTRIE RÉSEAUX
- 3 - Groupement TRAVAUX PUBLICS DE SOISY / CITEOS SDEL TRAVAUX EXTÉRIEURS IDF

Monsieur HARTZ dit que dans le document remis, il n'y a eu que 26 retraits.
Le Président en convient.

Monsieur Gino BERTOL dit que dans toute consultation il y a une nécessité qui doit s'accompagner des besoins en amont et des capacités de mise en œuvre. Le SMOYS exerce ses compétences dans le champ de ses délégations. Les travaux d'enfouissement représentent une faible part du montant d'un programme de requalification de voirie et autres concessionnaires. Monsieur BERTOL renvoie également à un précédent marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement et de voirie, présenté en comité le 30 novembre 2022, qui ne couvre pas les missions du marché de travaux.
Monsieur BERTOL dit que ce marché de travaux est illégal.

Monsieur le Président rappelle qu'un même marché a déjà été conclu, que les services de la Préfecture n'ont pas fait de remarque sur la procédure, que plusieurs communes ont passé avec le SMOYS des conventions, que ce nouveau marché n'est pas illégal.

Monsieur Sylvain TANGUY dit que depuis 2020, le SMOYS a travaillé à rétablir les bases juridiques et exerce donc ses compétences sur des bases juridiques fiables et ne voit pas en quoi l'enfouissement serait différent de cette logique, que le contrôle de légalité veille à cela.

Monsieur Jean-Claude LE ROUX demande ce qu'il en est du vote de Monsieur ABENA.

Monsieur le Président réitère ses propos, Monsieur ABENA confirme ne pas avoir donné son pouvoir à une autre personne que Monsieur TANGUY.

Il est soumis au Comité Syndical,

le rapport d'analyse des offres relatif à la consultation portant sur un accord-cadre à marché subséquent multi-attributaires de travaux pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS.

l'accord-cadre accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires de travaux pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS aux trois groupements suivants :

- 1 - Groupement GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE / EIFFAGE ÉNERGIE
- 2 - Groupement GAÏA TRAVAUX PUBLICS / BÂTIMENT INDUSTRIE RÉSEAUX
- 3 - Groupement TRAVAUX PUBLICS DE SOISY / CITEOS SDEL TRAVAUX EXTÉRIEURS IDF

Et l'autorisation donnée au Président de signer l'ensemble des documents afférents à ce marché suivant la proposition d'attribution

Vote :

Contre : 37 - Eric GRILLON (EPT GOSB), Michel PELTIER, Jacky BORTOLI, Jean-Bernard BIGA, Rolland DIMUR, Pierre PROT, Marianne DURANTON, Serge HUBERT, Stéphane TARAGON, Michel TERRIER, Gérard RASSIER, Gino BERTOL, Laurence BUDELOT, Bernard ECK, Marc GUERTON, Jean-Claude LE ROUX, Pascal FOURNIER (pouvoir de M. DAMIATI) , Michel SOULOUMIAC (pouvoir de M. DIRAT) , Lamia BENSARSA REDA (EPT GOSB et Juvisy sur Orge), Edouard MATT (pouvoir de M. LEPIC) , Wilfrid HILGENGA (pouvoir de M. PETEL) , Xavier DUGOIN (pouvoir de M. GONZALES) , Jacques GOMBAULT (pouvoir de M. BEN OUADA) , Marie-France PIGEON (pouvoir de M. SHEPS) , Corinne CORDIER (pouvoir de M. CORRE) , Jean HARTZ (CA GPS et Bondoufle) (pouvoir de M. WITTECK) ,

Pour : 31 Eric GRILLON (Ablon) , Eric JANIN, Grégory GOBRON, Gilbert PIANTONI, Stéphane BELLEC, Patrick BARRANCO, Khellaf BENIDJER, Ruddy SITCHARN, Gaëlle NEDELEC, Nathalie PFEIFFER, Philippe BOUSSELET, Nicolas FOUQUE, François PAROLINI, Viviane LE BLANC, Filipe DA SILVA, Anne SCACCHI (CCEJR et Boissy-sous-Yon), Pierre-Henri CELLIER (CCEJR et Saint Yon) , Jean-Claude DELIANCOURT (CAPS et Chilly-Mazarin) , Laurence CASTAINGS (CAPS et Epinay-sur-Orge) , Frédéric PYOT (SIARCE et Corbeil-Essonnes), Sylvain TANGUY (pouvoir M. ABENA), Daniel ESPRIN (pouvoir de M. SAC), Brahim OUAREM (pouvoir de M. FORCONI)

Abstention : 6 - Véronique MAYEUR, Joel PEROT, Michel NOEL, Joel PLANTE, Aurélie DUMONTAUD-SEURE (CA GPS et Soisy-sur-Seine)

La délibération est rejetée.

Débat :

Madame MAYEUR souhaite, vu l'ambiance, afin qu'ils soient incontestables, que les votes se fassent à bulletin secret.

Monsieur Daniel ESPRIN le souhaite également

Monsieur OUAREM précise qu'il faut que le tiers des présents donnent son accord. Monsieur OUAREM soumet à l'assemblée le vote à bulletin secret.

Monsieur Xavier DUGOIN demande si c'est le ROB qui sera voté à bulletin secret, et si c'est ce qu'il souhaite.

Monsieur Filipe DA SILVA demande à Monsieur Xavier DUGOIN ce que lui souhaite.

Monsieur Xavier DUGOIN dit qu'un document budgétaire doit être voté à main levée, que le vote à bulletin secret laisse supposer des combines ; que si le vote à bulletin secret est décidé par la majorité, il le fera comme tel.

Monsieur OUAREM fait procéder au vote : pour 23 soit le 1/3 des présents

Monsieur Xavier DUGOIN dit qu'ici il y a un problème de gouvernance, et que les révisionnistes qu'on le veuille ou non, ça existe également dans le monde des collectivités territoriales. Le SMOYS est le regroupement de trois collectivités, seulement ici, on ne peut pas parler et on est mal reçus. Monsieur DUGOIN rappelle qu'en 2020, un exécutif a été mis en place pour une période transitoire. Les procédures d'adhésions sont achevées, le champ de compétences est élargi, le corps électoral passe de 32 à 66 ; que la démarche démocratique de bon sens est de tout remettre à plat ; que le Président s'accroche à son fauteuil, que depuis le 10 octobre 2022, si le Président a une légitimité juridique, il n'a pas de légitimité

démocratique, que la différence entre un démocrate et un dictateur, c'est que le démocrate sait qu'il sera remis en cause, et peut ne plus être là demain, le dictateur pense qu'il sera là pour toujours.

Monsieur Filipe DA SILVA dit que l'art oratoire doit être mise à l'épreuve des faits, et qu'entre le démocratie et la dictature, il y a l'autocratie dont Monsieur DUGOIN est le parfait exemple.

Madame Lamia BENSARSA REDA dit ne pas comprendre ce qui se passe et réitère ses propos quant au manque d'explications et quant au mode de gouvernance et dit sa déception et son inquiétude.

Madame Marianne DURANTON manifeste également son étonnement quant aux documents remis et aux explications fournies, qu'il faut passer aux votes et les assumer.

Monsieur Jacky BORTOLI dit ne pas vouloir voter à bulletin secret, assumer son vote, et que cela est révélateur du fait qu'il y a un souci.

Monsieur Grégory GOBRON dit avoir pensé naïvement que la séance se passerait correctement ; que la population attend autre chose des élus. S'étriper comme cela n'est pas rendre service à nos territoires et aux gens. S'il y a une inquiétude, je pense qu'elle est fondée, il y a également beaucoup d'espérance. L'objectif est de faire avancer les dossiers ; si en sortant d'ici, on ne peut travailler ensemble, dit qu'il se refuse d'être acteur de ces moments inutiles qui desservent la démocratie.

Monsieur Eric GRILLON dit adhérer à ces propos, mais souhaite qu'à la prochaine réunion, la gouvernance ait été définie.

Monsieur Edouard MATT en préalable au débat d'orientation budgétaire souhaite savoir ce qu'il en est du point Marché de travaux d'enfouissement.

Madame Véronique MAYEUR dit siéger au SMOYS depuis 2022, qu'elle est arrivée suite à l'adhésion de sa commune au SMOYS ; elle dit avoir pensé que suite à l'arrivée des nouveaux adhérents, on pourrait tous travailler ensemble ; que si juridiquement il n'y a pas de problème, d'un point de vue démocratique il s'agit de rebattre les cartes. Par contre, elle dit que ce qui a été dit ce soir, l'utilisation des mots très forts, au regard de l'histoire, « dictature » « révisionniste », ne fait pas honneur aux fonctions d'élus, et que l'assemblée n'est pas en mesure d'avoir un débat et annonce qu'elle ne votera pas ce rapport.

Monsieur Daniel ESPRIN dit que cela fait très longtemps qu'il est au SMOYS. Il ne servait qu'à récupérer la R1 et la R2. En 2020, il a été décidé de mettre en place une politique ; avec le nouveau bureau, un point a été fait sur les finances, finances meilleures qu'attendues. Beaucoup de recettes non récupérées que l'équipe est allée chercher. Les finances ont été remises à plat, et une politique IRVE constructive mise en œuvre. Aujourd'hui tout fonctionne et le SMOYS se développe.

Il dit être pour le développement du SMOYS mais pas pour que tout soit remis en cause. Il est prévu que le bureau s'élargisse. Il apparaît évident que l'arrivée des nouveaux adhérents n'a pas été bien faite mais Monsieur ESPRIN demande quelle démarche ils ont entrepris pour connaître le syndicat et l'équipe en place. Le SMOYS a travaillé un programme qui profite aux concitoyens : développer de nouvelles énergies. Il demande qui leur garantit que si une nouvelle gouvernance est installée, cette politique va être poursuivie, alors que l'élargissement du bureau permettrait d'enrichir cette gouvernance. Il rappelle que la Préfecture a mis du temps à valider les statuts, et qu'il faut leur laisser du temps pour organiser cela.

Monsieur OUAREM rappelle que Monsieur ESPRIN a demandé le vote à bulletin secret et procède de nouveau au vote : pour 19 – le 1/3 des présents n'est pas atteint, le vote se déroulera à main levée.

POINT N°5 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET VOTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Sylvain TANGUY présente le rapport d'orientation budgétaire et en rappelle l'obligation légale. Pour cette troisième année d'exercice, le SMOYS propose des orientations budgétaires ambitieuses qui répondent aux enjeux énergétiques nouveaux suite aux crises que traversent notre pays et le monde. Ce document donnera le cap de la politique de transition énergétique voulue pour notre territoire. La validation des nouveaux statuts, donne plus que jamais au SMOYS la légitimité d'être un acteur majeur et incontournable dans l'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique.

Le rapport joint en annexe présente :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière d'utilisation des redevances sur l'énergie et le gaz et le plan d'actions pour l'année 2023.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et recettes qui permettent de financer ces dépenses,
- La structure de la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de la dette visé pour l'exercice.

Par ailleurs, en tant qu'établissement public de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte, au titre de l'exercice en cours des informations relatives aux RH :

- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel,
- La durée effective du travail,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il précise que les données dont on dispose sont arrêtées à la date du 7 mars que le compte administratif sera voté ultérieurement ; que le syndicat est en attente de la part de la trésorerie du Compte de Gestion. Il s'agit là d'hypothèses sur la future reprise des résultats.

Il dit que l'ensemble des communes du SMOYS sont impactées par le prix de l'énergie et l'inflation et rappelle que le SMOYS n'est pas éligible au bouclier tarifaire ; que le SMOYS souhaite s'engager sur une baisse des consommations de l'ordre de 20% à l'horizon 2026, souhait relayé par son appel du *Centenium* (du 16 novembre 2022). Il précise que l'aide aux communes va s'articuler autour de plusieurs axes :

- accompagnement dans le diagnostic énergétique des bâtiments, avec déjà plusieurs conventions singées avec les communes, avec une analyse très fine
- recherches de subventions et aides financières. Monsieur TANGUY rappelle que le syndicat a été lauréat de l'ACTEE 2 MERISIER de la FNCCR d'une subvention de 160 000 euros et poursuit son travail avec la FNCCR dans le cadre de l'ACTEE + et l'ACTEE LUM. Le SMOYS poursuit ses recherches auprès de l'état, de la région et du fond vert.
- le service d'économie de flux qui accompagne les communes dans le décret tertiaire, études de substitution de mode de chauffage, accompagnement des communes qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation de bâtiments publics (enveloppe de 100 000 euros).
- Depuis 2022 le SMOYS s'est associé au SIPPAREC et au SIGEIF pour revendre des CEE.

Concernant les travaux d'enfouissements, à propos desquels Monsieur Tanguy pense que les communes ne sont pas prêtes à y renoncer, le SMOYS propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage.

Les demandes 2023 sont en augmentation et le SMOYS devrait remplir son objectif annuel soit 1 200 000 euros ht.

Concernant les IRVE, le SMOYS a produit un schéma directeur pour préparer la deuxième phase de déploiement de ses IRVE. En 2022, le schéma directeur a été approuvé par la préfecture, Le SMOYS a donc été le 1^{er} Syndicat d'énergie d'Ile de France à avoir produit un schéma directeur IRVE approuvé et fait partie des 6 premiers schémas approuvés au plan national dès 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation assez conséquente, avec principalement l'augmentation des charges IRVE, due à l'augmentation du prix de l'énergie, l'augmentation de l'utilisation des bornes, et l'augmentation du nombre de bornes, soit 300 000 en 2023 pour 100 000 euros 2022.

Les dépenses de personnel passent de 525 000 euros à 595 000 euros ; cette augmentation est due au renforcement de l'équipe avec le recrutement d'un ingénieur économiste de flux et de deux apprentis, la prévision du recrutement d'un nouveau technicien, l'augmentation du prix d'indice. Les dépenses de personnel représentent 24 % des dépenses réelles de fonctionnement, à comparer aux 50 % de dépenses dans les communes.

Concernant le chapitre 65 : on passe de 776 500 euros à 1 134 500, ce qui comprend la reversement de la R2, le reversement au titre de l'article 8 pour 400 000 euros d'Enedis pour les travaux d'enfouissement.

Les nouvelles modalités permettent aux communes de ne pas faire l'avance budgétaire à l'année N des dépenses.

En investissement, les dépenses d'immobilisation progressent fortement avec le déploiement de 75 nouvelles bornes en 2023, un déploiement se déroule selon le programme pluriannuel.

Les dépenses d'études de 120 000 euros pour les travaux d'enfouissement, mais Monsieur TANGUY dit que s'il n'y a pas de marché il n'y aura pas de dépenses, les études de potentialité photovoltaïque sur le territoire, étude préfigurée sur la production de biogaz sur le territoire ; achat d'un logiciel pour suivre les consommations des bâtiments publics ; lancement d'un SIG.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation (recette des IRVE), la participation des communes aux travaux d'enfouissement baisse très légèrement.

Concernant l'emprunt, Monsieur TANGUY rappelle que l'emprunt n'émane que du budget, et que sa souscription relève de l'intendance, qui est dévolue au bureau.

Les redevances des concessionnaires sont en forte hausse suite à l'intégration du SIEGRA et du SIARCE dont le poids relatif est de 30% d'apport de recettes supplémentaires de la R1. Il y a une prime dans ces calculs, à la masse et se décomposent comme suit :

Les redevances R1, R2, et l'article 8 : la R2 se perçoit en n+2 par rapport aux travaux réels. Jusqu'en 2025 le montant sera forfaitaire. Le SMOYS a négocié la récupération de demandes anciennes (depuis 2019) des communes non soldées, de l'article 8.

Les recettes d'investissement : pour financer ses investissements, le SMOYS compte sur les 40% d'Enedis des travaux d'enfouissement (les 60% étant à la charge des communes), les 40% étant plafonnées par Enedis ; la contribution des communes pour l'installation des bornes IRVE, la subvention de la Région Ile France (à hauteur de 50% de l'investissement des IRVE).

La courbe de la dette : le syndicat est faiblement endetté

L'autofinancement net du Syndicat a progressé entre 2021 et 2022 et entre 2022 et 2023 et pourrait s'établir à 1 302 000 euros en 2023 ; et ce au-delà du regroupement des 3, c'est d'abord le fruit de la recherche de recette, et le fait de ne pas dépenser cet autofinancement.

Le volet social : Monsieur TANGUY présente l'organigramme.

Monsieur le Président ouvre le débat :

Monsieur Pascal FOURNIER dit que la présentation du rapport lui semble difficile à suivre en l'état. Il n'y a pas de feuille de route, pas de définition d'une politique, pas de PPI, pas de comptabilité analytique ; il demande que la gouvernance soit revue avec la définition d'une politique partagée, avec un état et un département fort.

Monsieur Jacques GOMBAULT relève que 60% de la R2 va repartir aux communes, et que 40% rentre directement au SMOYS et demande où sont dans les comptes les 20% des 60%.

Monsieur le Président dit que seuls 40% de l'assiette des travaux validés par ENEDIS au titre de l'article 8 sont reversés aux communes. Qu'il ne s'agit pas de la R2. La R2 est un complément de l'ordre de 10% du montant global des travaux (calculée sur l'assiette des 60 % restante déduction faite des 40% attribués) qui est versée 2 ans après par ENEDIS et que le SMOYS reverse.

Monsieur Sylvain TANGUY rappelle que Monsieur FOURNIER était présent lors des autres séances du comité syndical, et que les 40% de la participation d'Enedis sont reversés aux communes, conformément au contrat de concession ; que le SMOYS a souhaité aider les communes en portant l'ingénierie ainsi qu'au cas par cas, le portage financier des 40% ; que cela a un coût, porté par le SMOYS et mutualisé.

Madame Laurence BUDELOT souhaiterait avoir plus de précisions sur la cartographie des IRVE et demande que le schéma directeur soit envoyé aux communes.

Monsieur le Président dit que cela sera fait.

Monsieur Edouard MATT dit qu'il a demandé que la TCFE de l'ex SIEGRA soit reversée aux communes et demande ce qu'il en est. Il dit que l'inscription des nouvelles études lui convient mais en utilisant la R1 et pas la R2.

Monsieur Sylvain TANGUY répond aux questions : pour financer des actions, il faut des ressources, d'où l'utilisation des 10% de la R2.

Monsieur Edouard MATT demande à quoi ça sert.

Monsieur Sylvain TNAGUY lui répond à développer les politiques détaillées précédemment.

Monsieur Edouard MATT demande un PPI.

Monsieur Sylvain TANGUY rappelle que la majeure partie de l'investissement, c'est l'IRVE, le schéma directeur validant le déploiement des bornes sur plusieurs années, sert de PPI du SMOYS.

Il rappelle qu'avant de faire un PPI, il faut collectivement partager des besoins, des projets, et faire des études de faisabilités.

Concernant la TCFE les sommes ont été intégralement reversées aux communes.

Monsieur Wilfrid HILGENGA dit que les agriculteurs n'ont pas attendu le SMOYS pour s'organiser ; quelle légitimité technique pourrait avoir le SMOYS face à GRDF. La méthanisation permet d'avoir une diversification des revenus sur la durée, ainsi que la constitution d'un patrimoine industriel et demande quel intérêt aurait un agriculteur, non actionnaire à fournir ses entrants à bas prix. Il préférerait que le SMOYS apporte son aide et contribue en matière d'éclairage public au passage aux leds.

Monsieur Sylvain TANGUY répond aux questions et dit que s'interroger sur la méthanisation relève du bon sens pour un syndicat d'énergie ; concernant les montages financiers, répond que ce n'est pas au SMOYS d'assurer une étude de production ; l'objet est de faire des études parce qu'il n'y a pas que l'agriculture, il y a aussi les déchets, les déchets organiques etc.

Monsieur Sylvain TANGUY dit qu'il s'agit ici d'un débat, que rien n'est lancé, que ce soir on vote le débat ; que si l'on ne peut pas sérieusement investiguer des possibilités qui s'offrent à nous, on ne peut pas trancher et rappelle qu'aujourd'hui, rien n'est lancé.

Concernant les leds, il rappelle qu'il y a un volet ACTEE sur le passage aux leds et que c'est ça aussi le travail de l'économiste de flux.

Monsieur PAROLINI dit que lors de la conférence de Maires avec le Préfet de Région, il a été indiqué que 3120 millions d'euros de projets avec été déposés, et 20 millions attribués par le département. Il demande si le SMOYS est contributeur.

Monsieur Sylvain TANGUY répond que non, qu'après avoir échangé avec le Préfet, il dit que la priorité a été donnée aux communes ; il rappelle que le SMOYS travaille plus avec la FNCCR.

Monsieur Gino BERTOL fait une remarque sur les diagnostics qui sont entièrement subventionnés dans la phase avant-projet. Il souhaite reparler des IRVE et de leur financement.

Le Président répond que le schéma directeur a été approuvé et qu'il a été prévu une participation d'investissement pour les communes de 2 500 euros pour deux points de charge. C'est la seule contribution des communes. L'exploitation et la maintenance sont à la charge du syndicat.

Monsieur Gino BERTOL revient sur la gouvernance. Compte tenu du fait de l'intégration du SIARCE et du SIEGRA, et donc de l'augmentation des redevances des concessionnaires il estime normal d'être représenté dans le choix de ces finances.

Le Président rappelle que l'exécutif sera élargi et passe au vote.

Vote :

Contre : 44 - Eric JANIN, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Joel PEROT, Jacky BORTOLI, Jean-Bernard BIGA, Philippe BOUSSELET, Michel NOEL, Marianne DURANTON, Serge HUBERT, Stéphane TARAGON, Michel TERRIER, Gérard RASSIER, Gino BERTOL, Laurence BUDELLOT, François PAROLINI, Bernard ECK, Marc GUERTON, Jean-Claude LE ROUX, Pascal FOURNIER (pouvoir M. DAMIATI), Pierre-Henri CELLIER (CCEJR et Saint-Yon), Michel SOULOUMIAC (pouvoir M. DIRAT), Lamia BENSARSA REDA (EPT GOSB et Juvisy-sur-Orge), Edouard MATT (pouvoir M. DELPIC), Rolland DIMUR (pouvoir PROT), Wilfrid HILGENGA (pouvoir M. PETEL), Xavier DUGOIN (pouvoir M. GONZALES), Jacques GOMBAULT (pouvoir M. BEN OUADA), Marie-France PIGEON (pouvoir M. SHEPS), Corinne CORDIER (pouvoir M. CORRE), Jean HARTZ (CA GPS et Bondoufle) (pouvoir M. WITTECK)

Pour : 19 - Gilbert PIANTONI, Stéphane BELLEC, Patrick BARRANCO, Khellaf BENIDJER, Ruddy SITCHARN, Nathalie PFEIFFER, Nicolas FOUQUE, Viviane LE BLANC, Filipe DA SILVA, Jean-Claude DELIANCOURT (CAPS et Chilly-Mazarin), Laurence CASTAINGS (CAPS et Epinay-sur-Orge), Sylvain TANGUY (pouvoir de M. ABENA), Daniel ESPRIN (pouvoir M. SAC), Brahim OUAREM (pouvoir M. FORCONI)

Abstention : 10 - Grégory GOBRON, Gaëlle NEDELEC, Eric GRILLON (EPT GOSB et Ablon-sur-Seine), Anne SCACCHI (CCEJR et Boissy-sous-Saint-Yon), Aurélie DUMONTAUD-SEURE (CA GPS et Soisy-sur-Seine) Frédéric PYOT (SIARCE et Corbeil-Essonnes)

La délibération est rejetée

Monsieur le Président lève la séance à 23 heures 49 heures

Le Président

Brahim OAUREM

Le Secrétaire de séance

Patrick BARRANCO

Monsieur Jean HARTZ souhaiterait avoir quels sont les avantages en nature et un état des dépenses.

Le Président dit qu'un état lui sera remis.

Madame Marianne DURANTON fait une remarque sur la composition de 012, espérant voir plus d'ingénieurs et s'interroge sur la masse du 012. Elle demande quelle est la projection de la dette.

Monsieur Sylvain TANGUY apporte des réponses aux questions : sur les diagnostics, au-delà des travaux engagés il est intéressant d'avoir des diagnostics bâtiment par bâtiment ; on est donc hors avant-projet ; concernant les avantages en nature, il demande s'il s'agit des indemnités du Président ; sinon les avantages en nature au SMOYS sont les tickets restaurant, la participation aux mutuelles et les véhicules de services ; quant à l'intégration du SIARCE et du SMOYS elle représente 30% de l'augmentation de la recette ; l'augmentation des dépenses est liée à l'augmentation des recettes, il faut un budget équilibré ! et précise que les 400 000 euros d'article 8 sont indépendants de l'arrivée du SIARCE et du SIEGRA ; la TFCE a été intégralement reversée aux communes ; qu'il a été souscrit pour 2023 un emprunt de 700 000 euros, ce qui fait une dette acceptable pour la structure budgétaire. Concernant les dépenses du 012, on peut s'amuser à faire des divisions par bâton....mais dans les syndicats, le personnel est qualifié et rémunéré à la hauteur de leur rareté.

Monsieur Frédéric PYOT à l'écoute des interventions de l'assemblée a le sentiment que le vote du ROB sera un vote contre la gouvernance et dit que c'est dommage pour l'outil SMOYS qui porte des enjeux énergétiques essentiels. Il précise que Corbeil a pu bénéficier des services du SMOYS en particulier pour le décret tertiaire et cela a été très utile, et qu'il en a été de même pour les IRVE, sur l'efficacité énergétique. C'est un outil essentiel. Il se dit inquiet car on ne peut prendre le risque que le budget ne soit pas voté en avril, qu'il ne s'agit pas de dire que l'équipe actuelle n'a pas fait son travail et heureusement qu'elle a été là. Il faut régler aujourd'hui le problème de gouvernance, le SMOYS ne peut être bloqué au mois d'avril.

Monsieur Michel SOULOUMIAC demande si l'absence de PPI trahit un manque de visibilité ou d'ambition.

Monsieur Sylvain TANGUY dit que le PPI n'a de sens que quand on a un panel de projets. Le seul projet d'investissement c'est le déploiement des bornes IRVE via un schéma directeur. Monsieur TANGUY dit qu'à l'inverse, si l'exécutif avait fait un PPI, qu'est ce qu'il aurait entendu. Monsieur TANGUY se dit navré du déroulement de cette soirée et aurait souhaité que cela se passe autrement. Le problème ce sont des questions de personnes et la responsabilité des communes est de sortir de là. Il dit se refuser d'être mis sous pression et refuse que l'on démarre cette collaboration par des réunions faites dans des coins, des échanges épistolaires sans fin et à dire pis que pendre.

Madame Lamia BENSARSA REDA réitère ses propos.

Monsieur Patrick BARRANCO dit que l'AIP (l'arrêté interpréfectoral) est sorti en octobre 2022, et demande ce qui a empêché les nouveaux adhérents de prendre rendez-vous, de chercher à nouer des contacts avec le Président et les Vice-présidents, d'aller chercher des renseignements.

Discours introductif au ROB 2023

En préalable à cette séance qui je crois revêt une réelle importance et pour éclairer le débat, je voudrais prendre quelques minutes pour corriger de manière très formelle ce que certains répandent comme invraisemblances ou contre-vérités.

J'ai participé le 6 mars dernier à une réunion, prétendument préparatoire à celle d'aujourd'hui, à laquelle je n'étais curieusement pas invité mais dont le sujet principal était le SMOYS.

J'y ai entendu des choses qui m'ont sidéré.

Il y a effectivement parmi nous ceux qui parlent et ceux qui agissent.

En deux ans, le SMOYS a rétabli sa situation juridique et financière. Sa situation budgétaire qui va vous être exposée dans un instant montre que notre modèle économique, notamment en ce qui concerne les IRVE, est équilibré !

Certains ont avancé que la gestion des bornes aurait conduit le SIGEIF et le SIPPEREC à un déficit de plus de 2 millions d'euros. Ils ont été contents de l'apprendre mais ils ne s'en étaient pas aperçu jusqu'à aujourd'hui...

Il faut arrêter de mentir et vouloir servir ses intentions personnelles avant de servir la cause commune.

Ce sont les mêmes qui prétendent qu'il n'y a rien d'exceptionnel à produire un schéma directeur d'IRVE, « tout le monde le fait ! ». C'est si vrai que le SMOYS a été le 1^{er} syndicat en Ile de France à obtenir ce schéma directeur approuvé.

Mais que dire du SIARCE qui a cette compétence depuis des années et qui n'a jamais à ce jour obtenu un schéma directeur approuvé par la préfecture et qui de surcroît n'a pas été en mesure d'installer une seule borne au bénéfice de ses communes membres !

C'est toute la différence entre ceux qui parlent et ceux qui agissent.

D'ailleurs, lassées d'attendre, 2 communes adhérentes à la compétence IRVE du SIARCE, ont décidé de rejoindre le SMOYS pour être sûres d'être dotées de bornes de recharge dès cette année.

Je tiens à rappeler que le SMOYS ne sollicite aucune cotisation au regard de l'adhésion à ses différentes compétences, que ce soit celle qui relève du gaz, de l'électricité ou de l'IRVE.

C'est loin d'être le cas du SIARCE qui non seulement conserve la R1 (délibération de décembre 2020 c'est dire si ça date) mais impose de surcroît aux communes une participation annuelle pour l'adhésion à ces compétences. C'est là, la double peine !

Quant à la facturation des prestations de services relatives à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, les 50 € / heure qui nous sont reprochés, sont à comparer aux 400 € / heure en moyenne, facturés par les bureaux d'études.

Là encore, le nombre de collectivités qui nous ont sollicités démontre sans peine combien notre expertise est recherchée et notre coût dérisoire.

Mais je dois de nouveau corriger une contre vérité entendue lors de cette réunion du 6 mars dernier à laquelle bien sûr, je n'étais pas invité.

Celle d'avoir affirmé que le SMOYS était le seul syndicat à facturer ses prestations.

Alors que dire de cette tarification proposée par le SIGEIF, ou de celle-ci proposée par le SIPPAREC ou de celle-ci encore proposée par le SEY78.

Là encore, il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent.

Ceux sont les mêmes qui disent que nous aurions augmenté les ressources humaines de 35%.

Alors je vais prendre le temps d'expliquer que ce chiffre est faux et qu'il n'a pas de sens.

En 2020, lorsque la nouvelle gouvernance a été légitimement élue (au cas où certains l'auraient oublié) le SMOYS affichait un Compte Administratif déficitaire de - 14 000 euros et son équipe administrative, structurée comme une armée mexicaine, comptait 7 agents recrutés dans le cadre d'une activité accessoire. Et tout cela sans aucune feuille de route !

Or, vous connaissez les enjeux de la transition énergétique, le Département les a rappelés !

Pour cela, il faut de l'expertise, des compétences et des professionnels.

Nous sommes donc repartis de zéro. Et partant de zéro, 1 seul recrutement correspond à 100 % de variation, un second recrutement correspond également à 100 % d'augmentation.

Par conséquent, dès 2021, nous étions à plus de 200% d'évolution de nos RH avec seulement deux agents ; et sans rire, c'est comme ça que comptent nos détracteurs, sans vergogne aucune.

Ce qui nous semble plus intéressant de comparer, c'est le poids de ces RH sur le poids des recettes réelles de fonctionnement. Nous étions l'an passé à 18,4% et cette année, si le budget est voté nous serons à 24.6%.

Juste à titre de comparaison, puisque certains ont dit le 6 mars dernier « je ne connais pas de syndicat qui ont telles règles pour [...] leur administration », le SIARCE affiche un taux de près de 50 %. C'est un fait.

Je rajouterai que le SMOYS délivre un excédent quand le SIARCE affiche 88 Millions d'euros de dettes.

Là encore, il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent.

Nous savons tous que trois facteurs sont les sources majeures de la production de gaz à effets de serre : l'agriculture, le bâtiment et le transport.

De facto, pour ce qui le concerne, le SMOYS se doit d'agir préalablement sur la décarbonation de la mobilité et sur la sobriété énergétique des bâtiments.

Nous avons déjà évoqué notre action quotidienne au profit de l'électromobilité.

Le second volet concerne les passoires thermiques. Notre bilan en deux ans (39 DPE, 885 bâtiments diagnostiqués) et la satisfaction des collectivités membres qui ont sollicité nos services, suffisent à démontrer l'intérêt d'avoir à l'échelle départementale un outil de la transition énergétique tel que le SMOYS.

Ce sont les mêmes qui le 6 mars dernier soulevaient le problème du financement des travaux d'amélioration induit par la recherche de la performance énergétique des bâtiments ; supposant que le SMOYS ne s'y était pas préparé et en citant les fameux CEE, les Certificats d'Economie d'Energie comme une source substantielle de subventions des travaux.

Alors que dire. C'est si vrai que le SMOYS les gère depuis plus d'un an déjà pour le compte de ses collectivités membres conjointement avec le SIGEIF et le SIPPAREC avec qui il a signé une convention de partenariat. Ceci permet de massifier le volume et de faire bénéficier nos communes membres en retour d'une réelle valorisation de la vente des CEE qui leur sont, doit-on le rappeler, intégralement reversés.

On ne pourrait guère faire mieux !

Enfin, pour répondre tant aux objectifs nationaux qu'aux enjeux de notre département d'ici à 2030, le SMOYS s'est également engagé à développer des outils de production d'EnR qui soient opérationnels d'ici à la fin du mandat, sous forme d'énergie solaire ou sous forme de biométhanisation.

Sur ces deux sujets, les études sont lancées !

Certes, nous ne serons pas les premiers en Ile de France, comme le laissait croire encore ceux qui parlent et qui ne rêvent que d'ajouter des présidences à leur tableau de chasse, déjà lourd dans leur besace, mais nous rejoindrons ainsi le concert francilien puisque tant le SIGEIF, le SIPPEREC, que le SDESM, nous ont déjà montré la voie à travers leurs propres réalisations !

Voilà où le SMOYS se situe aujourd'hui !

Une situation financière saine, saluée unanimement par nos partenaires !

Ce qui l'autorise :

- à conduire des projets de production d'EnR,
- à accompagner les membres vers la sobriété énergétique,
- à développer un modèle économique équilibré pour déployer 300 nouvelles bornes de recharge électrique,
- à poursuivre, la sécurisation des réseaux secs à travers leur enfouissement.

Soyons ensemble au rendez-vous de 2026 !

Annexe 2

Séance du comité syndical du 26 avril 2023

Suite aux suspicions émises par M. Brahim OUAREM, lors de la séance du jeudi 16 mars 2023 et renouvelées par M. Daniel ESPRIN, lors de l'ouverture de celle du mardi 18 avril, Monsieur Jean-Claude LE ROUX demande à M. le Président que la précision suivante soit insérée au compte-rendu de la première en vue « d'éclaircir » sa lecture :

« Comme il est d'usage, à son entrée en salle de réunion, M. Jean-Claude LE ROUX a signé le registre des présents pour lui, puis pour M. Gabin ABENA. Lors de la signature pour ce dernier, le registre ne faisait pas mention de pouvoir déjà reçu(*) et celui qu'il a remis à la secrétaire n'a pas fait l'objet de remarque particulière lors de son dépôt. »

(*) Alors que le Président OUAREM dit détenir un pouvoir de M. ABENA depuis une semaine.

